



Nos objectifs

Un soutien thérapeutique à la personne accueillie

- **Optimiser** l'autonomie et tenter d'en retarder la perte
- **Animer** la prise en soins par des activités diversifiées
- **Évaluer** les personnes accueillies en vue d'une prise en charge adaptée
- **Rompre** l'isolement de la personne

Un temps de répit pour les familles

- **Soutenir** les familles et leur proposer un moment de répit
- **Proposer une alternative** à l'institutionnalisation

Contact « La Passerelle »

03 81 99 79 20



Plan d'accès



La Passerelle

Résidence Surleau
entrée par la rue des blancheries
Tél. 03 81 99 79 00
Fax. 03 81 32 21 29

Responsable du service :

Sylvie Barsus
residence.surleau@fondation-arcenciel.fr



www.fondation-arcenciel.fr

La Passerelle

Accueil de Jour

pour personnes atteintes **de la maladie d'Alzheimer**
ou de troubles apparentés



La Passerelle

Résidence Surleau
42-44 avenue Wilson
25200 Montbéliard
Tel. 03 81 99 79 00

www.fondation-arcenciel.fr





Une équipe de professionnels

LA PASSERELLE

Le service, d'une capacité de 21 places, accueille des personnes vivant à domicile et atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Les personnes accueillies peuvent être présentes **une ou plusieurs journées par semaine.**

Une équipe de professionnels qualifiés

spécialisée dans l'accompagnement et les soins à apporter aux personnes désorientées :

- aides médico-psychologiques
- aides-soignants
- ergothérapeute
- infirmiers
- médecin
- psychologue

Horaires
de 9h30 à 16h45
du lundi au vendredi
(sauf jours fériés)



Un lieu de vie convivial

Nos moyens

Des activités pour concilier les plaisirs et les aspects thérapeutiques :

- **Les activités de réadaptation à la vie quotidienne** : lecture/écoute du journal, atelier pâtisserie, sorties (visites, courses...)
- **Les activités de stimulation** : atelier mémoire (quizz, mots fléchés), gym douce, parcours de marche, motricité fine
- **Les activités récréatives** : peinture, bricolage, jardinage, chants



Nos tarifs

Les prix de journée en vigueur comprennent :

- > un prix de journée **hébergement**
- > un prix de journée **dépendance**

Ces frais sont à la charge de la personne. Ils peuvent être pris en charge partiellement ou en totalité par le Conseil Général dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) à domicile pour les personnes de plus de 60 ans.

Un service

Un transport aller/retour peut être assuré gratuitement par le service sous certaines conditions : lieu de résidence, état de dépendance...

Si vous ne remplissez pas ces conditions, vous pouvez bénéficier d'un dédommagement.